PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable Siège Social : Rue Hédi Nouira-1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2016, **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2015, **à compter du 30 mai 2016:**

Un dividende de 4,401 dinars par action

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets de la BNA et de la BNA CAPITAUX.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.